

Montréal 

**Procédure pour les dépôts monétaires
Bureau Accès Montréal (BAM)**

**Campagne de financement
Centraide - Croix-Rouge 2021**



Juin 2021

Bureau des campagnes - 514 872-9477 - campagnes.financement@montreal.ca

Les directeurs de campagne ont la responsabilité de récolter l'argent comptant et d'en effectuer les dépôts à des points prédéfinis. Tous les dépôts doivent être effectués **avant le 21 décembre 2021**.

L'argent comptant amassé peut provenir de 2 sources, soit :

- a. dans le cadre d'activités
- b. un don personnel

Pour un don personnel, un formulaire de don papier doit obligatoirement être rempli par le donateur et envoyé par courriel au Bureau des campagnes avec l'indication claire du numéro de facture relié au dépôt de ce don.

Vous pouvez faire vos dépôts dans n'importe quel BAM. Choisissez celui qui est le plus facile d'accès pour vous.

TROIS ÉTAPES FAIRE UN DÉPÔT D'ARGENT COMPTANT DANS UN BAM

1. Comptez l'argent amassé

Avant de se rendre au BAM il est essentiel de compter ce que vous allez déposer.

2. Déposez l'argent

Au comptoir, mentionnez qu'il s'agit d'un dépôt pour Centraide ou la Croix-Rouge dans le cadre de la Campagne de la Ville de Montréal. Vous recevrez une facture une fois que votre dépôt est enregistré.

3. Envoyez vos factures

Envoyer un scan de la facture qui vous est remis, ainsi que des formulaires de dons reliés si il y a lieu, par courriel au Bureau des campagnes afin qu'ils soient comptabilisés dans vos résultats. Conservez une copie pour vos dossiers.

Envoi des factures et formulaires de dons papier à
campagnes.financement@montreal.ca

Important : si vous recevez un **don par chèque**, vérifiez :

- qu'il est libellé au nom de Centraide du Grand Montréal
- qu'il est accompagné d'un formulaire de don papier rempli
- qu'il est daté et signé comme il faut.

Il ne doit pas être déposé dans un BAM. Communiquez avec le Bureau des campagnes pour que nous puissions le récupérer.